



**NON AU PROJET
DE DECRET
SUR L'EVALUATION**

**GREVE LE
JEUDI 15 DECEMBRE**

Résignés ?

Les mesures d'austérité s'abattent sur les peuples européens, déboussolés et assommés par les discours sur la dette. Le gouvernement, dans sa fuite en avant libérale, poursuit la destruction des acquis sociaux, faisant subir à tous les salariés des mesures injustes et brutales. Une fois de plus, elles resteront sans effet sur la situation économique du pays mais seront prétexte à un nouveau train de mesures régressives.

Agir sur la fiscalité, pour l'emploi, les salaires, les services publics : avec la mobilisation Interprofessionnelle contre l'austérité le 13 décembre, la FSU entend populariser et faire avancer les alternatives sérieuses qui existent. La FSU sera donc présente dans les actions et les rassemblements qui auront lieu le 13 dans l'académie. Cette journée unitaire public/privé permettra aussi d'affirmer que la formation et la recherche participent à la compétitivité de la France. Les personnels de l'Éducation Nationale qui ont défendu ce message le 27/09 en étant majoritairement en grève, ne méritaient pas les propos méprisants et décalés du chef de l'État le jour même.

En plus de l'accumulation des scandaleuses mesures salariales (gel du salaire des fonctionnaires depuis 2010, carence d'un jour voire peut-être bientôt deux jours de salaire par arrêt maladie, promotions à l'ancienneté pour tous jusqu'en 2015), le projet sur l'évaluation des enseignants est

une nouvelle provocation méprisante, humiliante pour nos métiers. La valorisation de notre activité quotidienne avec les jeunes dans la classe ne peut pas être accessoire, aléatoire, fonction d'un « notateur » unique incapable d'arbitrer ou de conseiller sur des choix pédagogiques et disciplinaires. Un enjeu majeur sera la soumission des personnels à la direction, attribuant à sa guise des avantages de carrière. Après la suppression de la formation initiale et continue, c'est une fois encore le repli sur soi des établissements qui se creuse. La grève Intersyndicale du 15 décembre (1er et 2nd degrés) promet une mobilisation d'envergure et sera à la hauteur de l'attaque.

Les élections professionnelles confirment la place du SNES et de la FSU, majoritaires - très loin devant les autres organisations. Les militants remercient tous les électeurs compte tenu des modalités de vote catastrophiques qui nous ont été imposées. Cette confiance renouvelée renforce nos revendications avec un Plan d'urgence pour l'École et la revalorisation de nos métiers (salaires, formations, recrutements). Avec le retrait immédiat et non négociable du projet de décret évaluation, nous les porterons aussi dans la rue le jeudi 15 décembre.

Gwénaél Le Paih
23 novembre 2011

Projet Chatel sur l'évaluation : le travail enseignant méprisé !

Présenté aux organisations syndicales dans la foulée des élections professionnelles pour être validé dès le premier CT ministériel, le projet Châtel apparaît comme une véritable provocation aux professeurs des Lycées et Collèges. Comme l'ont montré toutes les enquêtes menées jusqu'ici, en dépit des insuffisances du système existant, les collègues sont attachés au principe de la double évaluation que le Ministre entend faire disparaître. Au-delà du volet salarial du projet – avancement à l'ancienneté pour la majorité, et, dans l'immédiat, gel de toutes les promotions jusqu'en 2015 – ce qui choque le plus les collègues, c'est la volonté affichée de marginaliser l'activité en classe qui est le cœur de notre métier. Comment retrouver son compte dans un « entretien professionnel » mené à la chaîne tous les 3 ans par le chef d'établissement ou son adjoint (ou "tout autre fonctionnaire désigné"), sur la base d'un questionnaire d'auto-évaluation flou quant au métier, mais qui met au premier plan les "objectifs" définis localement ? Et quelle contestation possible de l'appréciation littérale censée "booster" l'avancement ? Dans un contexte de transformation forcée de nos métiers à coup de "réformes", massivement refusées mais imposées par la hiérarchie, on comprend aisément le levier que représente cette nouvelle "évaluation" ! A la lumière de l'évaluation actuelle des COPsy et CPE – que le projet aggravera considérablement – on peut déjà mesurer comment les injonctions péremptoires d'une hiérarchie locale pèsent sur les personnels et sur l'exercice des missions auprès des élèves.

Jean-Marc Clery

Une seule notation, celle du Chef d'établissement, c'est déjà le cas pour les CPE. Quelles incidences ?

La notation unique du chef d'établissement induit une grande disparité et a pour conséquence des déroulements de carrière très inégaux. Elle est arbitraire, positivement, comme négativement, parce que basée sur une relation duelle avec le chef d'établissement. Ainsi, en CAPA, nous constatons que le point de vue du chef prime toujours en cas de désaccord.

Le chef d'établissement se base sur sa vision personnelle du métier de CPE pour faire son évaluation. Or, celle-ci peut être très différente d'un chef à l'autre. Pour certains collègues cela peut entraîner une distorsion entre leur vision du métier et leurs pratiques au quotidien. Difficile dans ce contexte d'affirmer ses convictions et de défendre son métier.

Ce projet d'évaluation est à contre courant de la réalité, le constat est là : l'évaluation unique est insatisfaisante. Les mandats du SNES revendiquent une double évaluation pour les CPE et la création d'un corps d'inspection spécifique.

Soizick Boscher et Pierre-Yves Moré

Sommaire

Edito : p.2	COPsy : p.9
Projet de décret sur l'évaluation : p.2 et p.12	Retraités : p.10
Non-titulaires : p.3 CPE : p.3	Calendrier CAPA : p.10
Disciplines : Histoire-Géo, p.4 ; LV, p.5 ; Breton, p.5 ; STI, p.8	Goncourt des lycéens : p.10
Bilan des élections professionnelles : p.6 et p.7	Hommages : p.3 et p.5
Histoire des arts : p.8	Fiche échelon : p.11
Stagiaires : p.9	Tract et pétition évaluation : p.12

SNES Bretagne n° 99 - Novembre 2011
Publication du Syndicat National des Enseignements du Second degré : 24, rue Marc Sangnier - 35200 Rennes
Tél. : 02 99.84.37.00 - Fax : 02 99.36.93.64
mail : s3ren@snes.edu
Site internet : www.rennes.snes.edu
CPPAP : 1110 S 05594
Directrice de la publication : Christelle Carnet
Réalisation / PAO : Paméla Deline
Impression GPO Thorigné
Sur papier aux normes PEFC et FSC - Développement durable

Se réappropriier le métier.

Face à l'avalanche des réformes et des prescriptions souvent contradictoires qui percutent nos pratiques et font voler en éclat la confiance en nos savoir-faire et en notre valeur professionnelle, contre le piège de l'individualisation dans lequel les nouveaux modes de management tendent à nous enfermer, il est vital pour chacun de garder la main sur son métier. Heureusement, c'est ce qui arrive encore à se faire dans beaucoup d'établissements, à travers une multitude de moments d'échanges avec les collègues. Ces moments ne sont pas nécessairement institutionnels ou formalisés : ils se font dans la salle des professeurs lors des pauses, à côté de la machine à café, à la photocopieuse ou à la cantine... Mais parfois, ce collectif informel vient à s'étioler – parce que les collègues n'arrivent plus à trouver le temps, parce que la charge de travail fait perdre ce désir d'échange. Les collègues se retrouvent alors isolés et démunis. Il faut donc mener le combat dans les établissements pour que ces moments, certes peu perceptibles mais indispensables, continuent d'exister. Mais cela ne va pas – ou plus – de soi. Il faut d'abord réapprendre ce jeu collectif. En partenariat avec le CNAM, et le laboratoire de psychologie du travail d'Yves Clot, des militants du SNES sont engagés depuis plusieurs années dans la constitution de collectifs de travail. Pour échanger à partir de cette expérience, pour s'y engager et se former, le SNES Bretagne et le SNES national organiseront un stage académique pour les militants au début du troisième trimestre à Rennes. Ce stage sera ouvert à tous ceux qui désirent se pencher sur le métier et s'investir dans la constitution de collectifs de travail - Stage animé par Alice Cardoso.

Jean-Marc Clery

Inscrivez-vous !

Stage adolescents

(à l'école et en dehors de l'école)

Le 6 mars avec Philippe Jeammet, *pédo-psychiatre*, et Christophe Moreau, *sociologue*.



Annie Coatmelec : militante passionnée

Annie Coatmelec nous a quittés au mois d'octobre. Militante passionnée, aux grandes qualités humaines, elle avait une énergie formidable et était d'une humeur toujours égale. Durant de longues années, elle a inlassablement joué un rôle essentiel pour l'essor de la section académique du SNES au côté de Monique Vuillaat. Responsable du secteur emploi pendant de longues années, Annie a également été très active au niveau national. Nombreux sont les collègues de l'académie qui doivent leur mutation à Annie qui savait les conseiller et les défendre avec acharnement lors de ses nombreux mandats de commissaire paritaire nationale et académique.

Militante au grand coeur, soucieuse de transmettre son expérience, nombreux sont les militants à avoir bénéficié de ses conseils.

Nous lui devons beaucoup.

Son départ en retraite ne lui laissa pas de repos syndical. Elle travailla avec la même ardeur au secteur retraités du SNES, de la FSU et à la FGR-Fp.

Son départ nous affecte beaucoup. Elle nous manque.

Enseignants non titulaires : réussir la mobilisation du 7/12 avant l'audience du 8

La section académique du SNES-FSU organise un rassemblement non titulaires le 7 décembre afin de dénoncer le scandale de la mise au chômage de près de 140 collègues qui après avoir assurés le remplacement des stagiaires en septembre se retrouvent mis sur la touche depuis. Ces collègues, ayant pour beaucoup une ancienneté considérable, risquent fort de se retrouver évincés du dispositif de titularisation et de cdisation qui doit être voté en janvier.

Le rapport de force établi ce jour sera un signe fort de la détermination des collègues à se faire entendre la veille de l'audience qui a été accordée au SNES le 8 décembre. L'enjeu est de taille, il mérite la mobilisation de tous !

Christelle Carnet

Tous au rassemblement devant le rectorat le Mercredi 7 décembre à 15 Heures !

CPE

Nos métiers changent, nous constatons toujours plus de dérégulations : grande diversité sur l'organisation des services, temps de travail (35 heures, responsabilités, charges de travail, représentation au sein de l'établissement...). Pour vous représenter, vous aider et vous défendre, parler en votre nom, il est important d'avoir une vue d'ensemble du métier de CPE en Bretagne.

Nous travaillons donc sur une enquête regroupant ces différents items. Elle s'adressera à l'ensemble des collègues de l'académie. Une large participation nous permettra d'obtenir une vision plus précise du quotidien des CPE et de leurs attentes.

Soizick Boscher et Pierre-Yves Moré

En bref :

CAPA avancement d'échelon : le 6/12/11

Poste au concours 2012 :

245 (-30) encore des postes en moins cette année

Stage national

« Education à la sexualité » contactez-nous si vous êtes intéressés (fin janvier).

Stage académique

« Les adolescents à l'école et en dehors de l'école » 6 mars. Intervention de Philippe Jeammet *pédo-psychiatre* et Christophe Moreau *sociologue*.

Histoire / Géographie : « des collègues témoignent ».

Sollicité par de nombreux collègues de la discipline enseignant en lycée, le SNES Bretagne a organisé dès le 22 septembre 2011, un stage au lycée Descartes à Rennes en relation avec les nouveaux programmes de la classe de Première pour les séries générales. Les professeurs présents témoignaient déjà de leurs difficultés à les mettre en œuvre, s'inquiétaient du peu de temps dont ils disposaient pour traiter chaque thème et s'interrogeaient sur les modalités d'évaluation. Ceux qui avaient en charge des 1^{ère} S (classe d'examen puisque les élèves de la série auront des épreuves anticipées d'hist/géo en juin 2012) craignaient - alors qu'ils faisaient le maximum - de ne pas être en mesure de terminer ces programmes.

Au retour des vacances de Toussaint, afin de refaire le point avant une rencontre avec les IPR-IA, le Secrétariat académique a lancé une enquête auprès de tous les collègues de la discipline y compris ceux enseignant en collège car des problèmes émergent à chaque niveau au fur et à mesure de l'avancée de la réforme. Les nouveaux programmes de collège et l'incertitude quant aux épreuves du DNB suscitent également de nombreuses inquiétudes chez nos collègues. Le nombre et la complexité des questions du programme de 4^{ème}, ainsi que les nouvelles approches attendues (recours systématique aux études de cas « chronophages » en géographie, utilisation des TICE, réalisation de croquis, intégration du socle) conduisent de nombreux collègues à se demander si « le temps sera suffisant pour boucler ». Cela constitue même une source de stress pour certains tout comme la crainte d'une certaine perte de sens devant la complexité des questions qui impliquent « des repères solides pour bien les comprendre » que les élèves n'ont pas toujours. Et l'épreuve d'histoire des arts « aux modalités floues » alourdit la charge de travail des enseignants. En outre, les collègues TZR dont la mission peut les amener à enseigner à tous les niveaux - de la 6^{ème} à la Terminale - et qui doivent donc s'approprier les deux programmes, sont dans une situation particulièrement difficile, renforcée par l'absence de formation.

Qu'ils enseignent en collège ou/et en lycée, les professeurs ne voient pas comment mettre en œuvre de manière satisfaisante les nouveaux programmes en respectant dans l'horaire imparti toutes les préconisations. On notera qu'en lycée, les disponibilités horaires effectives peuvent varier d'un établissement à l'autre : ainsi, certains élèves bénéficient de modules en Seconde, d'autres d'AP en Seconde et/ou Première en étroite relation avec la discipline alors qu'à l'opposé d'autres n'ont que l'horaire minimal imposé. Tous les collègues sont unanimes pour dire qu'il est absolument impossible de terminer des programmes aussi copieux en respectant les démarches imposées. Ceux qui ont en charge les 1^{ère} S, sont particulièrement inquiets : « même à marche forcée, on ne parviendra jamais à boucler », « ce programme est infaisable », « c'est chaque heure la course contre la montre », « c'est du gavage », « il n'y a aucune marge de respiration pour répondre aux questions des élèves sauf à prendre du retard »...

Tous les collègues sont désarmés pour mettre en œuvre les nouvelles démarches attendues et les manuels ne sont pas toujours d'un grand secours car bien peu s'inscrivent dans la perspective des nouveaux programmes et des dé-

marches qu'ils sous-tendent. En relation avec la systématisation des études et études de cas, beaucoup de collègues dénoncent « une démarche répétitive » et regrettent « le manque de diversité des approches », « la mise à mal de leur liberté pédagogique »...

Tous les collègues pensent également que pour mener à bien ces programmes aux approches nouvelles souvent très conceptuelles et en rupture avec des approches plus chronologiques, « les outils mis en ligne ne peuvent suffire » car « trop peu de pistes de mise en œuvre » sont proposées. Les fiches Eduscol considérées comme « utiles » ne sont qu'« un pis-aller », « la bibliographie proposée est séduisante » mais se pose la question du manque de temps pour se l'approprier et surtout, le problème est que si on respecte le contenu de chaque fiche alors « on peut être absolument certain de ne pas tenir le timing imposé par les concepteurs des programmes : c'est le serpent qui se mord la queue »...

Tous les collègues sont également d'accord pour réclamer une formation continue dans différents domaines (histoire, géographie, histoire des arts, TICE) avec des intervenants compétents. Par exemple des universitaires, des chercheurs pour « une formation scientifique sur les nouvelles approches historiographiques » à l'image de ce qu'a fait le SNES en conviant P. Clastres, professeur de chaire supérieure au lycée Pothier d'Orléans et chercheur rattaché au Centre d'histoire de Sciences Po pour animer le stage du 22 septembre 2011.

Du côté de l'Institution, les collègues de lycée et de collège ont été invités en juin dernier dans chaque département à une journée de présentation des nouveaux programmes de 1^{ère} ou de 4^{ème}. Le terme « invitation » signifie en fait que le déplacement et le repas du midi étaient à la charge des collègues. Dernièrement, par mails, l'Institution a à nouveau invité les collègues à une journée d'étude du Comité National Français de Géographie, consacrée au thème "Ville durable et éducation au développement durable". Un premier mail demandait aux collègues « disponibles » de s'inscrire, ce qui limite considérablement la portée de l'invitation et conduit à penser que la formation continue ne pourrait se dérouler qu'en dehors des horaires de cours... L'essentiel semble donc de mettre des professeurs devant les élèves sans se préoccuper de leur formation. Un second mail supprimait cette référence à la disponibilité, mais il était posté quelques heures avant la clôture des inscriptions. La mise en œuvre efficace de nouveaux programmes nécessiterait pourtant des moyens de formation et d'accompagnement comme c'était le cas il n'y a pas si longtemps. La mise en ligne de fiches, de documents... ne saurait s'y substituer.

Françoise Gibert et Joël Mariteau

Sur le site www.rennes.snes.edu, vous trouverez une lettre-pétition d'interpellation aux IPR-HG que nous vous invitons à signer et à adresser aux IPR (double au SNES Académique) sur les nouveaux programmes de Seconde et Première.

Langues Vivantes : vers le burn out...

Les très nombreuses réponses au questionnaire envoyé à tous les collègues de LV de l'académie soulignent les difficultés auxquelles sont confrontés les collègues :

- ✓ Des effectifs pléthoriques dans de nombreuses classes de collège et de lycée (notamment en seconde)
- ✓ Un nombre invraisemblable de classes ou de groupes avec des niveaux différents donc une surcharge de travail.
- ✓ Des regroupements d'élèves ayant un niveau différent notamment des élèves qui étaient dans des classes bilangues au collège et pour lesquels aucune continuité n'a été prévue au lycée.
- ✓ Des difficultés liées à l'évaluation constante des cinq compétences, ce qui se fait au détriment des apprentissages déjà limités par un horaire insuffisant.
- ✓ Des problèmes de liaison entre programmes et compétences car les collègues n'ont pas été formés. Ils réclament d'ailleurs une formation sur des pratiques de manière très concrète.
- ✓ Quant aux collègues qui n'enseignent pas l'anglais ou l'espagnol, c'est leur existence même qui est menacée.
- ✓ Et, hélas, la barque va encore s'alourdir pour les professeurs de lycée. En effet, les nouvelles épreuves de langues vivantes au baccalauréat ont été publiées dans le B.O du 06/10/2011. **A partir de la session 2013, toutes les compétences (compréhension écrite et orale et expression écrite et orale) seront évaluées dans l'ensemble des séries. Les épreuves écrites seront terminales et les épreuves orales seront réalisées au cours du 2^{ème} trimestre (CO) et du 3^{ème} trimestre (EO), sauf en série L où elles seront terminales.** Il est précisé que les élèves seront évalués à l'oral dans le « cadre habituel de formation de l'élève ». Les professeurs devront-ils donc évaluer leurs propres élèves ? Comment les collègues vont-ils pouvoir évaluer tous les élèves de toutes les séries notamment en expression orale qui est très chronophage ? Pour l'instant, aucune note de service n'a été publiée donc les collègues sont au mieux informés des nouvelles épreuves (ubuesques) mais ne savent pas comment préparer leurs élèves. Un scandale ! Pour plus d'informations, voir sur le site du SNES www.rennes.snes.edu la lettre flash adressée à tous les collègues de LV.

A noter Stage LV

Le 12 janvier avec Marc Rollin et Thérèse Jamet-Madec, co-responsables du groupe LV national.

Thérèse Jamet-Madec

L'enseignement du breton a un avenir !

Tresomp un dazont d'ar brezhoneg !



Après le succès du stage organisé à Brasparts les 4 et 5 octobre 2011 sur l'enseignement du et en breton, la FSU Bretagne édite les actes du colloque de Brasparts ; ils seront envoyés à tous les participants à ces journées, ainsi qu'à tous les syndiqués de langues vivantes. Ils seront également disponibles sur demande et sur notre site www.rennes.snes.edu

Le combat de notre syndicalisme pour les langues régionales est une longue histoire : offrir un enseignement diversifié des langues est pour nous une des missions du service public. C'est à partir de cette conviction, que nous allons continuer, sur la base des conclusions de ce stage, à interpeller les décideurs actuels et futurs sur cette question.

Jean-Marc Clery

Dernière Minute !

A l'heure où nous bouclons ce SNES Bretagne, le BOEN n°43 du 24/11/11 vient de sortir et précise la nature et le contenu des épreuves de LV au bac 2013. Il ne fait que confirmer toutes nos craintes ! Nous vous transmettrons dès que possible notre analyse. Nous vous suggérons toutefois de le consulter au plus vite (lien : http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=58313) et de nous faire remonter vos critiques et commentaires (adresse mail : s3ren@snes.edu).

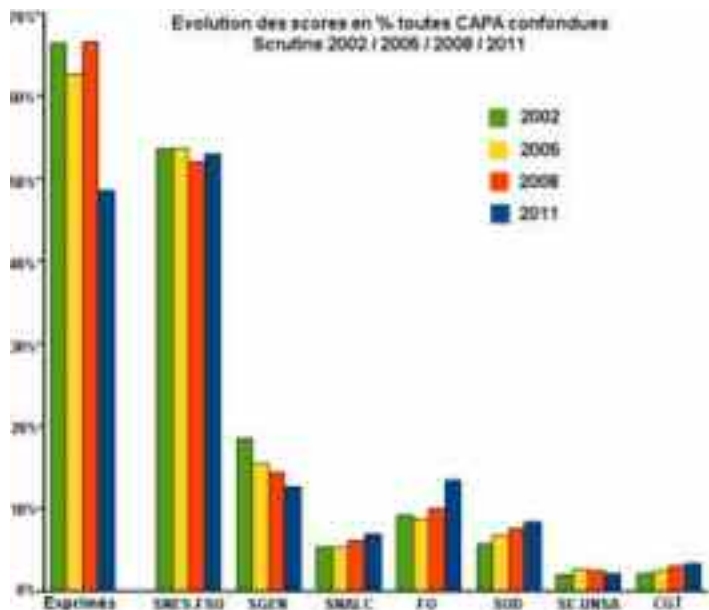
Jean-Yves Jaouen : un militant fondateur

Jean-Yves Jaouen est récemment décédé, à l'âge de 74 ans. Il aura considérablement marqué l'histoire de notre syndicat et de sa fédération. Professeur certifié de Lettres, il connaît, au début des années 60, les débuts de la "massification" des enseignements de second degré. Dans ce contexte, il participe à la création en 1967, à la création du nouveau SNES, "classique, moderne et technique" comme on disait alors, par fusion de "l'ancien"SNES et du SNET (Syndicat National de l'Enseignement Technique). Il devient secrétaire académique du SNES dont les syndiqués se sont donné une orientation et une majorité "Unité et Action". Au S3, il anime, dans les années 70, une équipe syndicale dans laquelle figure une autre membre du S1 du lycée Bréquigny, où enseigne Jean-Yves, qui n'est autre que Monique Vuailat, future secrétaire générale du SNES. Ayant mis le SNES académique sur des rails solides, il investit son énergie et ses compétences dans la fédération à laquelle appartient alors le SNES : la FEN (Fédération de l'Education Nationale) ; devenu secrétaire départemental de la FEN, il a à cœur de lui faire jouer un rôle de coordination et d'impulsion de l'action prolongeant et élargissant celle de ses syndicats. Impliquant la FEN35 dans les batailles de la fin des années 70 et du début des années 80, il doit souvent affronter l'attitude démotivatrice de la direction nationale de la FEN de l'époque.

S'appuyant sur la communauté d'orientation ("Unité et Action") des 4 sections départementales de Bretagne de la FEN, il joue un rôle décisif dans la création d'une coordination FEN-Bretagne, qui pèse avec ses syndicats dont le SNES dans les mobilisations des années 80 ("bataille laïque", lutte pour la revalorisation) et dans les instances paritaires et de concertation, y compris le CESR (Comité économique et social régional). Ayant donc contribué à fonder un nouveau fédéralisme en Bretagne, Jean-Yves, dans les nouvelles conditions créées au début des années 90 par l'éclatement et la disparition de la FEN, est bien placé pour faire vivre mieux encore ce nouveau fédéralisme dans la toute nouvelle et jeune FSU, dont il va assurer, jusqu'à sa retraite, la coordination académique et de haute lutte, la représentation au CESR. Le SNES, la FSU, doivent donc beaucoup à Jean-Yves. Celles et ceux qui l'ont connu et ont milité avec lui, garderont le souvenir d'un militant de valeur, dévoué au syndicalisme, à la fois ferme dans ses convictions et ouvert. Souvenir aussi d'un homme chaleureux : un grand camarade, dans le sens le plus noble du terme, et, pour beaucoup, un bon copain.

Fernand ETIEMBLE
(ancien secrétaire académique du SNES)

Élections professionnelles : en dépit de l'organisation calamiteuse voulue par Chatel, le SNES et la FSU en sortent renforcés !



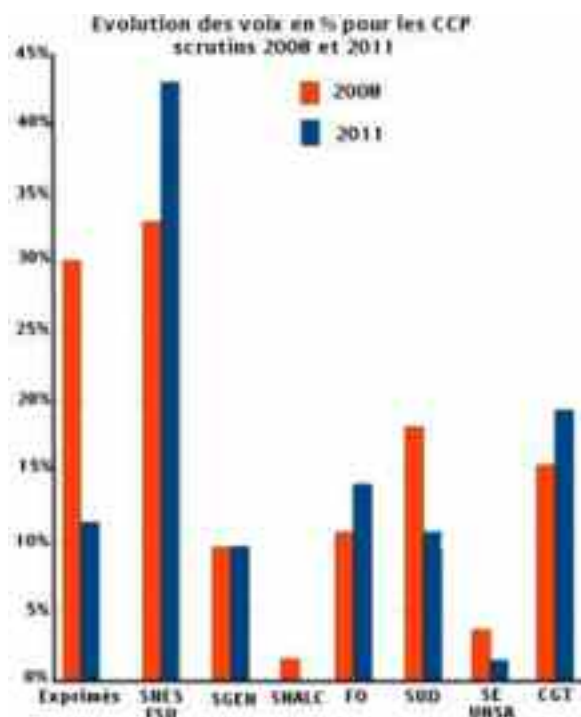
Avec l'identifiant et le mot de passe, la patience était requise pour accéder au portail de vote du 13 au 20 octobre : serveur saturé, mot de passe invalide ou irrécupérable, configuration informatique "obsolète"... des raisons qui ont souvent fini par décourager les plus volontaires. Rappelons que dans sa propagande, le ministre vantait les mérites du vote électronique, un dispositif "simple" favorisant une large participation des personnels ! Les organisations syndicales n'ont pourtant cessé de dénoncer les dysfonctionnements prévisibles dans l'Éducation Nationale, seul ministère à se lancer dans le vote électronique. L'offensive du gouvernement n'a trompé personne : la FSU, ses syndicats de l'enseignement et en tout premier lieu le SNES, devaient être atteints pour fragiliser la force d'un syndicalisme majoritaire.

Dans l'Académie, la participation subit une perte d'environ 18 points par rapport au dernier scrutin à l'urne en 2008. Une procédure préalable complexe avec une mise en œuvre hasardeuse (confiée à une entreprise privée !), des listes d'électeurs tardivement stabilisées, l'absence d'urne sur le

lieu de travail, la suppression du quorum entraînant une moindre motivation des chefs d'établissements à faire voter,... expliquent pour une grande part cette baisse de la participation. D'autres raisons ne sont pas à exclure et nous aurons à les analyser, à les nuancer lors du congrès académique (20 et 21 mars 2012) avant le congrès national : regards sur le syndicalisme et attentes des différentes générations, intérêt pour un syndicalisme majoritaire porté par le SNES et la FSU, enjeux pour la démocratie professionnelle dans la fonction publique...

La moindre participation ne bouleverse pas pour autant les résultats : le SNES et la FSU restent largement majoritaires chez les personnels et creusent l'écart avec les autres organisations syndicales. Dans l'Académie, sur l'ensemble des 4 CAPA de titulaires où nous présentions des listes (CPE, COPsy, certifiés et agrégés), le SNES progresse de 52% à 53% (graphique 1). L'écart avec la seconde organisation syndicale se renforce : en 2008, le SGEN avec 14,5%, en 2011 FO avec 13,5%. Pour les non-titulaires enseignants et ASEN (graphique 2), la très faible participation modifie peu la répartition des sièges (+ 1 siège chez les contractuels soit 3 sièges sur 4 pour la FSU et 2 sur 5 chez les surveillants).

La baisse du SGEN se poursuit et SUD qui progresse très peu chez les titulaires est à la baisse chez les non-titulaires. FO qui annonçait sa disparition avec une dramatisation du discours pendant la campagne, ne dépasse pas son plafond de voix de 2008 mais progresse en pourcentages à la faveur d'une participation globale à la baisse.



En détail (*)	Participation évolution 2008 - 2011	Scores du SNES (évolution 2008 - 2011)	Sièges (évolution 2008 - 2011)
Certifiés	-17 points	53,30% (- 1,1 point)	11/19 (-1)
Agrégés	- 5,6 points	53,01% (- 1,5 point)	6/10 (+1)
CPE	- 26,6 points	45,3% (- 5 points)	4/8 (-1)
COPsy	-21,6 points	53,2% (+ 3,6 points)	3/5 (+1)

(*) les "apparentes" contradictions avec les résultats globalisés s'expliquent par des évolutions négatives entre 2008 et 2011 à la fois de la participation (- 18% au global) et du nombre d'inscrits (- 4% tout de même au global) pour chacun des corps (aux effectifs fort différents) et touchant plus fortement certains corps que d'autres.

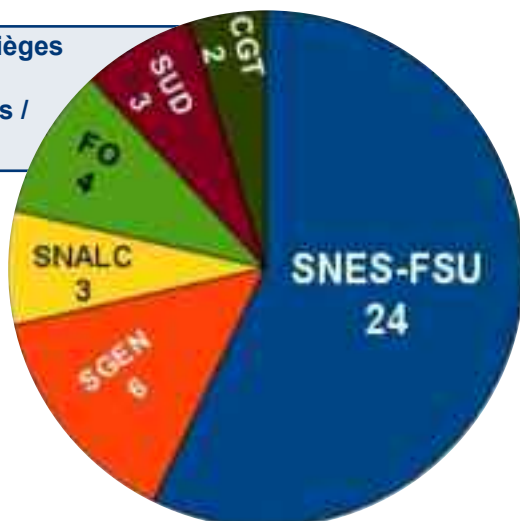
Ces élections renforcent la place du SNES dans nos métiers et donne une nouvelle fois toute leur légitimité aux élus en CAPA pour parler au nom et dans l'intérêt de la majorité des collègues. L'évolution de certains résultats, dont la baisse de participation est la raison majeure, ne doit pas exonerer notre organisation d'une réflexion sur l'action syndicale, sur la relation quotidienne aux syndiqués (et non syndiqués), sur la construction de nos projets et revendications. Outre la défense des personnels et le suivi des carrières, le SNES poursuit son action de formation syndicale autour du métier, des programmes, des contenus pour affirmer que le travail "ordinaire" dans la classe avec les ados d'aujourd'hui reste le cœur de nos métiers. Le projet d'étendre les pouvoirs du chef d'établissement au contrôle de l'activité pédagogique renforce cette orientation syndicale avec une nécessité accrue de promouvoir la professionnalité de nos différents métiers dans le respect et la complémentarité des statuts et missions de chacun.



Au CTA, comité technique académique, la plus haute instance de concertation au sein de de l'Éducation Nationale en Bretagne, la FSU avec ses syndicats du 1^{er} et 2nd degrés et les personnels non enseignants (administratifs, infirmières...) remportent 5 sièges sur les 10 avec 45% des suffrages exprimés. Dans l'ordre décroissant, le SGEN (12%), FO, le SE-UNSA, SUD, la CGT (8%) obtiennent un siège chacun. Les représentants élus des personnels porteront dans les discussions du CTA l'exigence d'un service public d'éducation capable de répondre à la dynamique démographique régionale pour satisfaire toutes les demandes des familles souhaitant accéder à un enseignement gratuit et laïque. Ils rechercheront dans la mesure du possible l'unité syndicale pour faire entendre la voix des personnels et peser sur les décisions en appelant selon les circonstances à la mobilisation et à la lutte. Nul doute que la succession des plans d'austérité qui frappent l'ensemble des salariés et réduit les dépenses de l'État entraînera pour la rentrée 2012 de nouvelles suppressions de moyens dans les écoles, collèges et lycées : elles seront dévoilées au CTA en janvier.

Gwénaél Le Pailh

Répartition des sièges
CAPA 2011
Certifiés / Agrégés /
CPE / COPsy



Retrouvez sur www.rennes.snes.edu
la liste de tous vos élus académiques

EVS : des collègues à épauler dans les collèges et lycées !

L'intersyndicale Collectif EVS 35, SNUipp-FSU 35, Sud-Education 35 a été reçue le 10 novembre 2011 par le préfet de Région.

Les conventions tripartites prévoient à la charge de l'employeur, avec assistance des services de Pôle Emploi, la mise en place d'une « formation qualifiante », c'est à dire définie par le répertoire des métiers. Or le plus souvent cette formation n'est pas assurée par l'Éducation nationale (cf les procès perdus dans toute la France par l'E.N. depuis 1 an). Pour le représentant du préfet, ces contrats EVS servent à « remettre [...] les bénéficiaires... » dans une logique d'apprentissage et de perspective d'emploi » : acquisition de « compétences », de « savoir être », mais pas de « diplôme ». La préfecture insiste sur leur fonction de « remettre le pied à l'étrier » pour des personnes en rupture d'emploi.

S'il est constaté de la part de l'employeur un manquement à l'obligation de formation, quelles sont les suites données par l'Etat et ses services ?

La préfecture reconnaît qu'il existe un problème mais annonce que l'Éducation Nationale et la préfecture ont engagé un effort de formation pour l'année 2012.

Un plan de formation, mis en œuvre par le GRETA, prévoit de fournir à partir de janvier 2012 : une adaptation à l'emploi pour les EVS en 1^{ère} année de contrat, pour les EVS en 2^{ème} année de contrat jusqu'à 60 heures de formation pour les « aider à construire un nouveau projet professionnel » (modules de 2 jours, « offres individualisées »...)

Par ailleurs la Validation des Acquis de l'Expérience sera activée notamment par les Greta, pour des « formations qualifiantes » (3h pour choisir le projet, 10h d'accompagnement pour TOUT préparer...) essentiellement pour des métiers d'accompagnement de la personne.

Au sujet des recours juridiques aux prud'hommes suite à l'absence de formation de l'état, les réponses de la préfecture sont des réponses politiques sans ambiguïté : l'État fait l'effort de prendre en charge les personnes en rupture en proposant des contrats d'insertion qui leur serviront de tremplin pour un réel retour à l'emploi. Les EVS ne doivent pas imaginer de rester sur ces emplois qui resteront des emplois d'insertion. Il n'y aura pas de réflexion sur la pérennisation et la professionnalisation des emplois d'accompagnement des élèves en situation d'handicap, tout en reconnaissant les compétences des EVS en poste.

La FSU continue de revendiquer des emplois statutaires et pérennes pour l'accompagnement des élèves en situation d'handicap.

Evelyne Forcioli, Snuipp-FSU 35

TZR de STI en technologie collège : le rectorat pris la main dans le sac.

En vertu du bon vieux principe selon lequel qui ne tente rien n'a rien, le rectorat a une nouvelle fois cette année tenté d'affecter des TZR de STI sur des remplacements de technologie en collège au-delà d'un demi-service. Pourtant, l'impossibilité de prononcer de telles affectations s'impose clairement à l'administration puisqu'elle émane de la jurisprudence administrative (Caen 2003 et Rennes 2008). Mais quelques zéloteurs de l'administration ont cru judicieux d'apprécier la notion d'exercice « à titre accessoire » (dans une autre discipline) non plus de façon hebdomadaire mais annuelle ce qui permettait bien sûr d'envisager des suppléances au-delà d'un demi-service. Dès lors, l'impensable devenait possible et sur une année scolaire qui compte 36 semaines, on pouvait tout imaginer ! 18 semaines à 18 heures, ou 21 à 15 heures ou encore 27 à 12 heures. Les experts en règle de 3 du rectorat n'avaient sans doute pas vu que le juge du tribunal administratif de Rennes rappelait un principe inhérent au décret de 1950 : « le caractère principal ou accessoire des enseignements auxquels est affecté l'enseignant remplaçant doit s'apprécier par rapport au maximum de service, exprimé par une durée hebdomadaire (...), et non, comme le soutient l'administration, par rapport à cette durée de service annualisée ». Il est parfois bon de rappeler certaines évidences.

Nouveauté encore : les protestations de TZR qui n'ont pas été formés en technologie ont parfois été balayées d'un revers de main au motif que les suppléances déjà assurées par certains dans cette discipline constituaient en soi une formation ! Ce raisonnement est pour le moins fumeux et témoigne d'un certain mépris à l'égard des difficultés qu'ont déjà eu à subir ces collègues.

Heureusement, des TZR de STI ont alerté le SNES qui a immédiatement demandé une audience aux IPR concernés par ce dossier. Si l'audience se fait toujours attendre, la situation des collègues semble rentrer dans l'ordre mais la régularisation ne se fait selon le rectorat qu'à titre individuel et sur demande expresse des collègues. **Voilà une façon singulière d'appliquer la loi. Il reste que si vous êtes concerné(e), il faut contacter le SNES qui soutiendra votre demande au rectorat, car décidément : qui ne tente rien n'a rien.**

Vincent Plé

Histoire des arts en collège : nouvelle circulaire.

Depuis 2008 et l'annonce de la mise en place d'une épreuve orale d'histoire des arts au DNB, le SNES n'a eu de cesse de dénoncer dans ce dispositif une atteinte au caractère national du diplôme et une accentuation des inégalités entre collèges. En effet, cette épreuve affectée d'un coefficient 2 —soit plus que toutes les autres disciplines à l'exception du Français et des Mathématiques— repose totalement, dans sa mise en œuvre comme dans son organisation, sur l'autonomie des établissements.

En juin dernier, lors de la première session où elle était obligatoire, on a pu constater des différences considérables d'un collège à l'autre. Ici on a évalué des élèves sur des prestations artistiques (danse ou musique), sur des dossiers réalisés à la maison sans qu'on sache trop par qui, tout en décidant de ne pas mettre des notes en dessous de 15 « pour ne pas pénaliser les élèves »... Là on a tenté de jouer le jeu en les interrogeant sur des œuvres, quitte à mettre des notes en dessous de 10... Les modalités de l'épreuve ne rencontrant que les limites que l'imagination voulait bien leur fixer.

Ces dérives, dont le SNES pointait le risque dès l'origine et dont il a bien fallu constater la généralisation, ont conduit le ministère à accéder à notre demande d'un cadrage national plus important, à défaut de pouvoir obtenir dans l'immédiat l'abandon de cette épreuve comme nous continuons à le réclamer.

Ainsi, la circulaire n° 2011-189 du 03/11/11 parue au BO du 10/11/11 comporte un certain nombre d'avancées :

- ✓ Elle abandonne l'évaluation « au cours d'une séquence d'enseignement » et entérine l'idée d'une épreuve finale « entre le 15 avril et le DNB » en privilégiant « la période qui fait suite aux conseils de classe du 3^{ème} trimestre », les cours devant alors être banalisés pour les 3^{èmes}.

- ✓ Elle élargit aux professeurs de lettres la liste des disciplines dont la présence est obligatoire pour constituer le jury et précise que celui-ci doit être composé d'enseignants dont « un au moins n'a pas encadré la préparation à l'épreuve »

- ✓ Elle indique que la liste présentée par le candidat doit se composer de « 5 objets d'études reliés à plusieurs des thématiques transversales » « dans au moins 3 des 6 domaines artistiques définis ».

Toutefois, certains aspects réaffirmés continuent de poser problème. Par exemple, la possibilité reste ouverte aux candidats de passer l'épreuve en binôme ou trinôme, ils peuvent également toujours présenter un dossier personnel constitué en dehors de l'établissement... Autant de dispositions qui ouvrent la porte à toutes les inégalités.

Enfin, le texte pose de nouveaux problèmes puisqu'il stipule que le CA devra se prononcer sur les modalités de l'épreuve à compter de la session 2013 et qu'il souhaite la généralisation de la mention histoire des arts dans les bulletins scolaires à tous les niveaux du collège. On demande également aux équipes « d'apporter le plus grand soin à la préparation des élèves » sans prévoir pour autant des heures qui pourraient y être consacrées !

Somme toute, la pression des collègues et les critiques incessantes du SNES ont permis d'obtenir un cadrage et des inflexions très nets qui demeurent insuffisants. Continuons à dénoncer la lourdeur et le caractère inégalitaire de cette épreuve jusqu'à en obtenir l'abandon.

Matthieu Mahéo

Stage collège le 19 janvier

Socle commun, livret de compétences, histoire des arts, nouveaux programmes.... PPRE, DIMA, PDMF, IDD, vie de classe, accompagnement éducatif..... En collège, la charge de travail explose et les prescriptions sont de plus en plus nombreuses, difficiles à appliquer, voire contradictoires.

Quel sens donner au collège à l'heure de l'école du socle ?

Quelle action syndicale dans les établissements ?

Quel collège pour demain ?

Ce stage s'inscrit dans la cadre de la préparation du congrès académique du SNES (mars 2012).

Inscrivez-vous nombreux à ce stage et venez passer une journée à débattre avec d'autres collègues, adhérents du SNES pour qu'avance notre réflexion collective sur un collège de la réussite pour tous les élèves.

Entrée dans le métier : où en est-on ?

A l'occasion de la journée d'informations et d'échanges qu'ils ont organisée le 17 novembre, les militants de la section académique du SNES ont rencontré 60 stagiaires, une cinquantaine à Rennes et 10 à Brest. Ils ont ainsi pu dresser un bilan de leur entrée dans le métier et des quelques journées de formation dispensées.

Depuis l'an dernier, dans le cadre de la réforme de la masterisation, les stagiaires enseignent à temps plein et reçoivent des éléments de formation en plus de leurs 18h. Ils ont donc une charge de travail supérieure à celle des professeurs plus expérimentés. La mobilisation des collègues de l'académie avec le SNES il y a un an et demi avait conduit le rectorat à leur octroyer un mi-temps jusqu'à la Toussaint. Pour cette rentrée, la décharge a été maintenue les 15 premiers jours de classe, puis étendue à la totalité du service les 15 jours suivants pour permettre aux stagiaires alors remplacés par des contractuels ou des TZR de bénéficier de deux semaines de formation. Le temps plein a commencé ensuite le 3 octobre. Le reste de la formation sera dispensée lors de 8 jeudis et de 2 séminaires de 2 jours.

Le dispositif mis en place cette année ne semble pas convenir davantage aux stagiaires. Ils ont eu le sentiment de partir en formation trop tôt avant d'avoir eu le temps de « mettre en place » des choses durables, notamment dans la relation aux élèves. Du coup, ils ont eu le sentiment de faire une seconde rentrée le 3 octobre. En outre, il n'a pas toujours été évident pour eux de s'organiser avec le collègue assurant le complément de service.

Le bilan des 15 jours de formation est variable selon les disciplines. En juin, les autorités académiques, prenant partiellement en compte les critiques du SNES, s'étaient engagées à réorienter le contenu de la formation pour mieux répondre cette année aux attentes des stagiaires : formation plus tôt dans l'année et centrée d'emblée sur la didactique de la discipline et l'aide à la gestion de classes. Si en mathématiques, en physique-chimie et en histoire géo, les stagiaires sont plutôt satisfaits de la formation qui a vraiment constitué une aide à l'élaboration de séquences, en langues où tous les stagiaires enseignant une langue sont regroupés, la formation est très mal vécue. Dans certaines disciplines rares, la formation n'est carrément pas assurée (ST2S). En outre, la situation d'urgence dans laquelle ils se trouvent conduit les stagiaires à considérer comme inutiles tous les éléments théoriques présents dans la formation.

Les différents aspects de ce bilan confortent ce que nous disons : enseigner ça s'apprend et ça demande du temps. Le fait que les lauréats des concours de cette année aient bénéficié de stages en M2 ne change pas la donne. Nous continuons de revendiquer une décharge à l'année pour les stagiaires et une formation de qualité.

Ces mesures seraient susceptibles de redonner de l'attrait aux métiers de l'enseignement. La politique désastreuse des derniers ministres de l'Éducation nationale et notamment la baisse du nombre de postes aux concours conduisent à un nombre de présents aux épreuves en net recul (70 % depuis 2002). Notre académie participe à cette désaffection puisque le nombre d'étudiants dans les masters enseignements dans les universités bretonnes connaît une baisse importante : cette année 57 M2 inscrits en anglais, 78 en histoire géo, 33 en lettres modernes, 42 en math, 40 en SVT... Former les enseignants et transformer l'école nécessite de recruter. C'est un investissement important mais nécessaire.

Frédérique Lalys

Les étudiants en Master 2 arrivent dans les établissements fin novembre !

Pour les M2, 2 périodes sur l'année scolaire.

Première période : Du 28 novembre au 16 décembre

Deuxième période : Du 27 février au 16 mars, chaque Conseiller Pédagogique retrouvera les deux mêmes étudiants qu'en novembre. Le CP aura bien sûr à faire une évaluation, sur les stages des 2 étudiants.

La rémunération pour le CP est de 200 euros pour 2 stagiaires en observation et en pratique accompagnée et 200 euros pour 1 stagiaire un responsabilité (décret 2010-952 du 24 août 2010). Chaque étudiant fera un rapport de stage sur la partie « stage en responsabilité », indispensable pour la validation de son master.

Pour les étudiants, la rémunération baisse (de 1200 à 1061 €) pour les deux semaines et demi de responsabilité. Nouveauté pour les CPE, contrairement à leurs collègues ils ne seront pas en binôme.

Pour les M1, stage du 9 au 13 janvier puis du 26 mars au 6 avril à l'exception de l'EPS et de la Physique Chimie. Dans la maquette du Master il y a obligation de suivre des stages en établissements pour valider son diplôme. Le SNES académique vous rappelle que l'accueil d'un stagiaire se fait sur la base du volontariat. C'est pourquoi, aux collègues volontaires, nous conseillons :

- de limiter les interventions des étudiants à des stages d'observation ou de pratique accompagnée
- de refuser le principe de stages en responsabilité. D'une part, ces étudiants ne sont pas formés pour prendre en charge des classes (ils ne sont ni lauréats des concours, ni fonctionnaires stagiaires). D'autre part, ce sont ces stages en responsabilité qui permettent à l'institution de justifier un service à temps complet pour les néo-recrutés, et donc l'ensemble du système de "mastérisation de la formation".

Service public d'orientation de l'EN : Arrêtons les dégâts !

Qu'il s'agisse des fermetures ou fusions des CIO, du non remplacement des postes vacants, ou de la reconnaissance de nos missions sur le terrain, force est de constater que les attaques se font plus précises.

Pour le Gouvernement, tout est bon pour récupérer les moindres crédits et les CIO ne sont pas oubliés : budgets indignes, fermeture ou regroupement avec d'autres organismes permettant comme le dit le rapport du Délégué à l'Information et à l'Orientation, d'obtenir « des économies substantielles sur des postes divers : immobilier, documentation, personnel d'accueil, de gestion et d'entretien, formation continue commune des personnels d'orientation par exemple ».

De la professionnalité et de la qualité du service rendu au public, il n'est bien sûr pas question!

La concomitance des fermetures de CIO avec la mise en place de la procédure de labellisation n'est pas fortuite. Il s'agit de privilégier des plateformes multi partenariales au détriment du maintien des CIO comme premiers services de proximité.

Dans un contexte de précipitation de labellisation, la porte ouverte à des organismes en tout genre : Centre d'Information et de Documentation Jeunesse, Missions locales, Chambres des Métiers... affaiblira encore plus le réseau des CIO.

Dans notre académie, le projet du Service Public d'Orientation a été présenté aux Directeurs de CIO en réunion académique. Pour le SNES, il est urgent que les personnels en soient informés afin qu'ils puissent en discuter entre eux.

Tout n'est pas joué ! Nous devons exprimer clairement notre détermination à préserver et développer le service public d'orientation de l'Éducation Nationale.

*Claudine RENAULT
et Solenne OGIER*

Elections professionnelles :

Malgré le vote électronique, la profession s'est prononcée sans ambiguïté. Pour les COP et les DCIO, 53,2% des votants ont choisi le SNES. Nous progressons de 3.6 points et obtenons ainsi 3 sièges à la CAPA.

Calendrier CAPA

Date	Corps concernés	CAPA ou GT
6 Décembre 2011	CPE	Avancement d'échelon
13 Décembre 2011	Certifiés	Avancement d'échelon
20 Janvier 2012	COPsy	Avancement d'échelon – TA DCIO
1 ^{er} Mars 2012	Tous	Congés de Formation Professionnelle
6 Mars 2012	Tous	Postes Adaptés (*)
20 Mars 2012	Agrégés	Liste d'aptitude (accès au corps des agrégés) (*)
Avril 2012	Certifiés	Liste d'Aptitude (*) + Notation administrative
24 Avril 2012	Agrégés	hors-classe (*) + Notation administrative
27 Avril 2012	CPE	hors-classe (*) + Notation administrative
15 Mai 2012	Certifiés	hors-classe (*)
22 Mai 2012	COP	Notation administrative
4 Juin 2012	Non Titulaires	CCP

(*) Si ces CAPA vous concernent, consultez régulièrement le site www.rennes.snes.edu pour connaître les dates de saisie des demandes et/ou de mise à jour des dossiers I-Prof. Fréquemment, ces périodes devançant de 1 à 3 mois les CAPA concernées.

Les retraités sur tous les fronts

Depuis le début de l'année scolaire, les retraités du SNES ont multiplié les actions tant les revendications deviennent fortes et nombreuses.

✓ Le 27 septembre, ils ont manifesté avec les actifs du SNES pour la défense d'une Education Nationale de qualité.

✓ Le 11 octobre, avec les organisations interprofessionnelles, ils ont protesté contre les mesures d'austérité du plan Fillon qui touchent l'ensemble de la population.

✓ Le 6 octobre, dans un mouvement largement unitaire initié par les organisations de retraités (UCR ; FGR-FP) et à l'appel de la FSU, des rassemblements ont eu lieu dans de nombreuses villes de l'Académie (cinq en Ille et Vilaine). Des audiences ont été obtenues des préfets. Des lettres expédiées aux parlementaires et sénateurs rappellent et expliquent les revendications :

- La prise en charge de chacun par la solidarité nationale dans le cadre d'un service public en cas de perte d'autonomie. Ce dossier lourd, largement médiatisé, priorité du Président pour 2011, est « remis après les élections », le consensus espéré sur le recours aux assurances privées ayant échoué.

- Le maintien du pouvoir d'achat accompagné de mesures spécifiques pour les faibles pensions. Les études concordantes de l'OCDE et de la DREES font apparaître une perte de 20% des pensions en 10 ans en terme de pouvoir d'achat avec l'indexation des pensions sur l'indice des prix. Ceci est aggravé par les effets de la loi Fillon de 2003 qui induit une baisse de plus en plus nette des taux de pensions par l'augmentation du nombre de trimestres nécessaires et surtout par la décote.

Janine Renault

URGENT : Femmes fonctionnaires retraitées après le 1^{er} janvier 2011.

Dans certains cas, un (ou des) enfant(s) qui n'ont pu apporter de bonifications pour la retraite FP peuvent être comptés et le titre de pension peut être modifié.

Lisez attentivement l'article paru à la page 15 de l'US Mag, supplément au n°713 du 1^{er} octobre 2011.

C'est urgent.

Contactez-nous au S3 (02.99.84.37.00) si vous avez besoin d'aide pour évaluer l'intérêt de cette opération.

Plan Fillon

Le temps de travail s'allonge ainsi :
né en 52 : 8 mois + 1
1953 : 12 mois + 2
1954 : 16 mois + 3
1955 : 20 mois + 4

Avant 2003, 150 trimestres liquidables Fonction Publique à 60 ans donnaient 75% du dernier salaire brut. En 2011, un collègue (60 ans en avril) qui part au premier septembre 2011 avec 150 trimestres liquidables n'a plus que : $(150 \times 75) / 163 = 69,018\%$ diminués d'une décote pouvant atteindre 11 trimestres (soit 8,25%), soit un taux final de 63,32% du salaire brut. Cette baisse s'accroît. Pour les années à venir, le nombre de trimestres de décote pourra atteindre 20 trimestres et son taux 1,25%.

Le Goncourt des Lycéens annexé par la Fnac

C'est Bernard Le Doze, professeur de lettres au Rectorat de Rennes, qui a proposé en 1988 à l'approbation de l'académie Goncourt le prix des lycéens créé à son initiative conjointement avec Brigitte Stéphant chargée de communication de la Fnac à cette époque.

Dès la 1^{ère} édition, les élèves se sont réunis en jury au restaurant la Chope symétrique du restaurant Drouant où siège l'académie Goncourt. Cette tradition s'est maintenue depuis lors avec le déplacement du jury pour les dernières éditions au restaurant des Champs Libres.

Or cette année, pour la 24^{ème} édition et malgré toutes les réserves émises, la Fnac a imposé au dernier moment que les délibérations régionales puis nationales de Rennes ainsi que les proclamations se déroulent dans son nouveau magasin et les élèves conduits par leurs professeurs ont ainsi été photographiés devant un mur de logos de l'enseigne dont ils assurent bien involontairement la promotion.

Une convention triennale a été signée en 2010 entre le Ministère de l'Education Nationale et la Fnac mais dans ce partenariat que l'on nous dit exemplaire, force est de constater qu'une entreprise commerciale l'emporte sur des valeurs pédagogiques comme on a pu le voir aussi sur les affiches du prix ; la logistique du partenaire commercial gomme tout le travail de l'Education Nationale, des professeurs et des élèves sans lesquels le prix Goncourt des Lycéens qui a couronné cette année le très beau roman *Du domaine des murmures* de Carole Martinez n'existerait pas.

Jeannie Le Villio

A remplir avec précision

Avancement d'échelon 2011/2012

DISCIPLINE :

ACADEMIE :

Catégorie : Adj. Ens. Agrégé Certifié
 Chaire sup CPE Co-Psy DCTO

Situation 2011/2012 : Titulaire CN HCI
 Stagiaire par concours
 Stagiaire par liste d'aptitude

NOM(S) figurant sur le bulletin de salaire, en capitales

Sexe

Date de naissance

H ou F

..... / /

Prénoms :

Nom de naissance :

Adresse personnelle :

Code postal : Commune :

N° de téléphone : / / / Courriel :

N° de téléphone mobile : / / / En fournissant ce numéro, les syndiqués recevront par SMS leur résultat.

Etablissement d'exercice :

Code :

VOTRE SITUATION DE CARRIÈRE

Les notes prises en compte sont celles de l'année 2010/2011

Note pédagogique : sur 60

Date de la dernière inspection :

Note administrative : (CPE et Co-Psy : sur 20 ; A.E. : sur 100 ; autres catégories : sur 40)

Date de titularisation dans ce corps :

Ancienneté générale de service :

SELON VOTRE SITUATION, remplir la rubrique A ou B

A. Dans le corps actuel, vous êtes titulaire

- Echelon dans ce corps :
 - Date d'entrée à cet échelon :
 - Mode de promotion à cet échelon :
 - Si cet échelon est acquis par reclassement, reliquat d'ancienneté dans l'échelon à la date du reclassement :
- Grand Choix Choix Ancienneté Reclassement

JOINDRE le dernier arrêté de promotion ou l'arrêté de reclassement

B. Dans le corps actuel, vous êtes stagiaire

- Ancien corps :
- Echelon dans l'ancien corps :
- Date d'accès à cet échelon :
- Mode de promotion à cet échelon : Grand Choix
 Choix Ancienneté Reclassement
- Date de titularisation dans l'ancien corps

JOINDRE le dernier arrêté de promotion

AVANTAGE SPECIFIQUE D'ANCIENNETE

Pour connaître la liste des établissements y ouvrant droit, consultez le BO n° 10 du 08/03/2001. Si vous exercez, même partiellement, dans un de ces établissements, joignez à cette fiche le détail de vos affectations depuis l'année scolaire 1999/2000 (précisez-le ou les établissements d'exercice) et indiquez à chaque fois la quotité de service effectuée dans lesdits établissements.

Si congé ou disponibilité depuis la dernière promotion d'échelon

Type du congé :

Début du congé :

Date de la réintégration :

N° SNES (voir carte syndicale)

IMPORTANT : autorisation CNIL

Cotisation remise le

Académie :

Nom(s) figurant sur la carte :

J'accepte de fournir au SNES et pour le seul usage syndical les données nécessaires à mon information et à l'examen de ma carrière. Je demande au SNES de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/1/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 ou à ma section académique.

Date :

Signature :

ÉVALUATION DES PERSONNELS DANS L'ÉDUCATION



LE PROJET DU MINISTÈRE

LES PERSONNELS MIS SOUS TUTELLE DU CHEF D'ÉTABLISSEMENT

Un projet de décret transforme radicalement l'évaluation des personnels (enseignants, CPE, CO-Psy).
Donnant tous pouvoirs au chef d'établissement, il bafoue nos métiers et rend opaques nos perspectives de carrières. Le gouvernement veut passer en force pour une mise en œuvre à la rentrée 2012.
Tous les syndicats du Second degré, réunis à l'initiative du SNES, dénoncent ce projet et appellent à une mobilisation massive pour en obtenir le retrait.

COMMENT ?

Un entretien professionnel tous les trois ans donnant lieu à un rapport écrit

« L'entretien professionnel des corps enseignants s'effectue une fois par trois ans d'un entretien professionnel... L'entretien professionnel est l'objet d'un compte rendu établi par le supérieur hiérarchique »

SUR QUOI ?

La « valeur professionnelle » (résultats des élèves, application servile des réformes...)

« L'âge (...) pour l'agent d'évaluation sa capacité à faire progresser :
- classe élève
- sa pratique professionnelle dans l'action collective de l'école ou de l'établissement, en lien avec les parents d'élèves et les partenaires »

PAR QUI ?

Le seul chef d'établissement promu ainsi évaluateur unique

« L'entretien professionnel est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent. Pour les enseignants du second degré (...) le supérieur hiérarchique est le chef d'établissement ou son représentant »

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Nos métiers méprisés

Le cœur du métier enseignant (l'enseignement d'une discipline, les activités pédagogiques dans la classe) ne serait plus évalué que par le chef d'établissement dans le cadre de l'entretien professionnel. Les critères d'évaluation valoriseraient l'application servile des réformes et des consignes en niant la spécificité de nos métiers et de nos missions.

Le chef d'établissement seul maître à bord

Pour tous : passage d'échelon à l'ancienneté. Pour certains, choisis par le chef d'établissement : un avancement accéléré. Ces pouvoirs accrus renforcent le poids de la hiérarchie, les risques d'arbitraire et de pressions méprisantes sur les personnels.

Unique avancement jusqu'en 2015 : l'ancienneté !

Sources d'économie pour le ministère et baisse de pouvoir d'achat pour les personnels : le projet de décret prévoit que de 2012 à 2015 aucune promotion autre qu'à l'ancienneté n'est possible. Toutes les promotions prévues, en dehors de celles à l'ancienneté, sont acquies.

POUR LE RETRAIT DE CE PROJET



GRÈVE LE 15 DÉCEMBRE 2011



Signez la pétition sur www.retraitduprojetevaluation.net



Le ministre veut imposer dès la rentrée 2012 une modification en profondeur des modalités d'évaluation des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation.

Les projets de textes, finalisés avant même toute concertation, prévoient :

- le gel des promotions autres qu'à l'ancienneté jusqu'en 2015
- la progression de carrière aux seules mains du supérieur hiérarchique

Dans le même temps, dans le second degré, le chef d'établissement deviendrait l'unique évaluateur.

Parce que ces projets induisent des transformations de nos métiers que nous refusons, nous en demandons le retrait.